



**PRÉFÈTE  
DE LA CORRÈZE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Lettre de l'Agenda rural n°1

Juillet 2021



**L**e 20 septembre 2019, le Premier ministre Édouard Philippe présentait l'«Agenda rural», le plan d'action du Gouvernement pour renforcer l'attractivité des territoires ruraux et améliorer la vie quotidienne de leurs habitants. L'Agenda rural, c'est 181 mesures élaborées par les acteurs de la ruralité pour la ruralité. En Corrèze, ce sont 25 priorités qui ont été identifiées en concertation avec les acteurs locaux, sous l'autorité du sous-préfet d'Ussel, référent départemental à la ruralité. Elles sont autant d'enjeux qu'il nous faut relever collectivement : faciliter l'accès aux services publics et aux soins, rapprocher le numérique de tous les Corrèziens, accompagner la jeunesse ou encore renforcer la mobilité.

Cette lettre de l'Agenda rural a pour ambition de vous informer, régulièrement et de manière concrète, sur la déclinaison de l'Agenda rural en Corrèze et sur les dispositifs dont vous pouvez bénéficier.

**Salima Saa**  
préfète de la Corrèze

*Le 12 mars dernier, la ministre de la fonction et de la transformation publiques Amélie de Montchalin a visité, à Egletons, la maison de santé pluri-professionnelle et le centre départemental de santé. Retour sur le défi de l'accès aux soins en Corrèze, et sur les dispositifs qui visent à y répondre.*

L'accès aux soins représente un enjeu majeur pour la Corrèze : **14 % des Corrèziens ont 75 ans ou plus**, soit une proportion supérieure à la moyenne nationale (10 %) ; **17 % des médecins généralistes ont 65 ans ou plus** et, à contexte inchangé, cette proportion devrait atteindre 38 % en 2025.

Pour pallier les conséquences de la déprise médicale en Corrèze et faciliter le recours aux services de santé, plusieurs outils de l'Agenda rural sont mobilisés :

## 1. La création de maisons de santé pluri-professionnelles et de centres de santé

La Corrèze compte actuellement 18 maisons de santé pluri-professionnelles en activité réparties sur l'ensemble du département, qui ouvrent aux professionnels libéraux un mode d'exercice collectif.

Leur objectif est d'attirer et de maintenir des médecins dans les zones carencées en offre de soins. Les maisons de santé naissent d'initiatives locales, menées par des professionnels de santé en lien avec les élus locaux.

Parallèlement, le conseil départemental de la Corrèze porte depuis 2019 un centre de santé départemental, qui se déploie actuellement sur quatre communes de Haute-Corrèze (Egletons, Neuvic, Meymac et Ussel) ; de son côté, la mairie de Tulle a ouvert début 2020 un centre de santé municipal.

## 2. Le renforcement de l'attractivité pour recruter de nouveaux médecins en zone rurale

Le déploiement de médecins et de stages d'internes en zones sous-dotées compte parmi les mesures prioritaires de l'Agenda rural en Corrèze.

Des aides à l'installation sont mises en œuvre par l'ARS et la caisse primaire d'assurance maladie pour accompagner les projets des professionnels arrivant dans des zones déficitaires ; en Corrèze, il s'agit des bassins de vie de Treignac, de Meymac, d'Uzerche et d'Egletons.

Par ailleurs, le déploiement de stages d'internes en médecine vise à permettre aux étudiants de découvrir la médecine libérale et le territoire. De même, le développement des postes partagés, qui repose sur une coopération entre établissements de santé corrèziens et avec le CHU de Limoges, a pour objectif d'assurer la présence de spécialistes sur l'ensemble des centres hospitaliers, et notamment ceux situés en zone rurale.

### 3. Le développement de la télémédecine

Outil de lutte contre les inégalités d'accès aux soins, la télémédecine permet une prise en charge plus rapide et au plus près du lieu de vie du patient. Elle est donc particulièrement indiquée pour les usagers en situation d'isolement, accompagnée du déploiement des infrastructures et des usages numériques. En Corrèze, à la suite de plusieurs appels à projets de l'Agence régionale de santé, tous les EHPAD, maisons d'accueil spécialisées et foyers d'accueil médicalisés sont équipés d'outils de télémédecine depuis 2018.

#### Témoignage de Charles Ferré, maire d'Egletons, sur la maison pluri-professionnelle de santé d'Egletons :

« En 2009, la commune d'Egletons préoccupée par l'apparition de déserts blancs a commandé une étude, qui a montré une démographie médicale inquiétante sur le canton d'Egletons.

Demandée par la population, l'implantation d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Egletons permettait de bénéficier de la position géographique intéressante de la commune, de son dynamisme économique et démographique et de ses infrastructures très favorables.



#### MAISONS DE SANTÉ PLURI-PROFESSIONNELLES EN CORRÈZE



Structures  
▲ en cours de réalisation  
■ Réalisées

Le projet immobilier, porté par Egletons Habitat, a permis une implantation au cœur du centre-ville historique.

Mise en service en juin 2013, la maison de santé accueille une quinzaine de professionnels de la santé ainsi qu'un centre de guidance infantile et une antenne de la médecine du travail.

A terme, l'objectif est de mettre en place des permanences pour accueillir d'autres professionnels qui deviennent « rares » : cardiologues, ophtalmologues, dermatologues, etc.

La création par le conseil départemental d'un centre médical de santé en 2018, situé à proximité de la maison de santé, permet de renforcer l'offre médicale actuelle avec l'apport de nouveaux professionnels de santé ».

# France Services

*Le 1er avril, la préfète de la Corrèze Salima Saa a inauguré le nouvel établissement « France Services » de Vignols en présence de la maire de Vignols, Martine Souzy, et de plusieurs élus, nationaux et locaux, du département. Cette inauguration est l'occasion de revenir sur ce nouveau réseau de services publics, qui vise à garantir un accès de proximité et de qualité aux principaux services publics pour tous les citoyens.*

Annoncé par le président de la République à l'issue du Grand débat national en avril 2019, la création du réseau « France Services » poursuit trois objectifs : améliorer l'accessibilité des services publics, simplifier les démarches administratives et renforcer la qualité du service rendu aux usagers. Comment ? En regroupant, dans un même lieu, les principaux services à la population (caisses du régime général de sécurité sociale, mutualité sociale agricole, La Poste, la DGFIP, Pôle emploi, Conseil départemental de l'accès au droit, etc.) et en permettant à chaque citoyen de bénéficier d'un accompagnement pour accomplir ses démarches. L'ambition de ce nouveau réseau est donc de lutter contre l'errance administrative et de renforcer l'effectivité des droits en apportant aux citoyens une réponse sur place, à proximité de chez eux, sans avoir à les diriger vers un autre guichet.

L'État accompagne sur le plan financier les différents porteurs de projet : d'une part, en leur versant chaque année une somme forfaitaire de 30 000 euros au titre des frais de fonctionnement ; d'autre part, en contribuant dans certains cas aux dépenses d'investissement.



## Témoignage de Martine Souzy, maire de Vignols :

« À l'origine, le bureau de poste de la commune voyait sa fréquentation diminuer, nous avons donc décidé de transformer ce bureau de poste en agence postale communale.

Par la suite, l'agence postale communale a accueilli la Maison de services au public (MSAP) en avril 2017. Grâce au travail de notre première agent, l'activité de la MSAP n'a cessé de croître. J'ai donc prolongé le travail de l'ancienne équipe municipale en sollicitant la labellisation « France Services ».

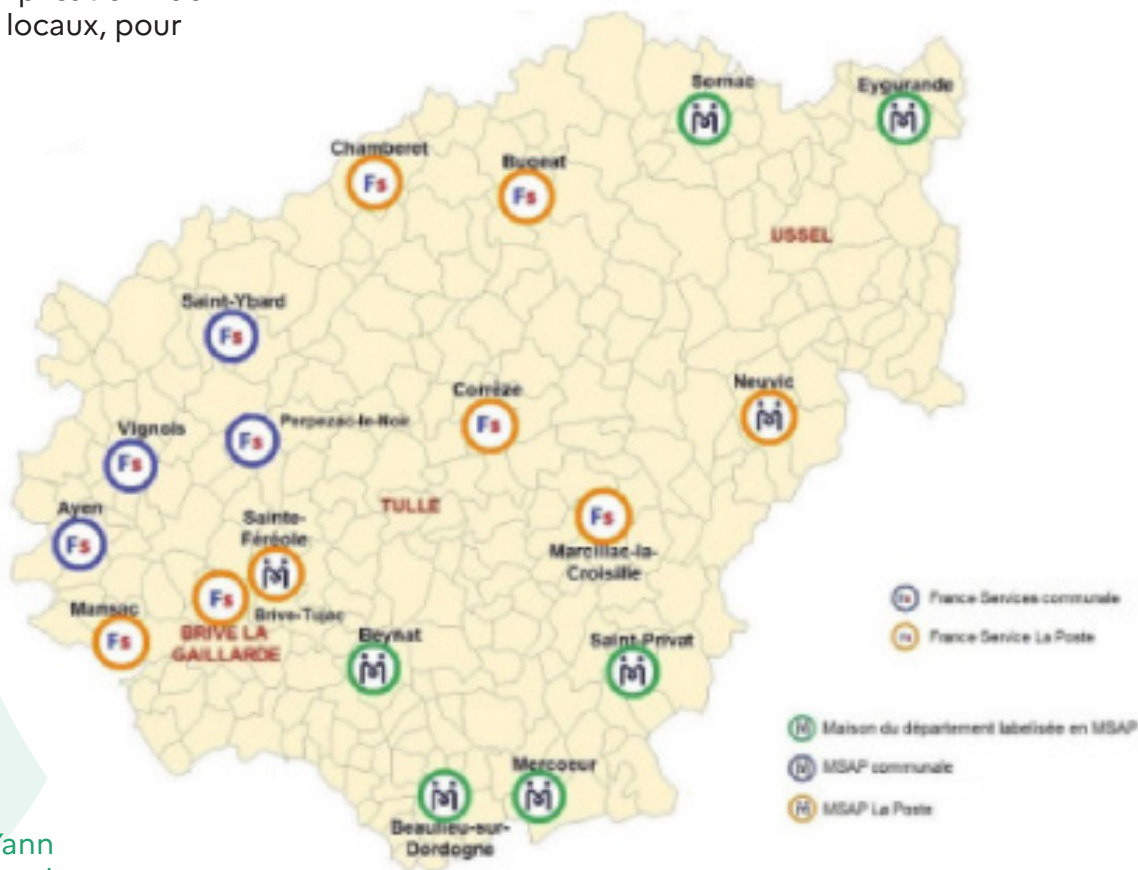
La présence d'une structure France Services a redonné vie au bourg de Vignols ; grâce à cette présence de services publics de proximité, nous pouvons attirer de nouveaux habitants. »

À ce jour, la Corrèze compte dix établissements « France Services », dont :

- six portés par le groupe La Poste (Brive-la-Gaillarde, Bugeat, Chamberet, Corrèze, Mansac et Marcillac-la-Croisille) ;
- trois portés par des communes (Ayen, Perpezac-le-Noir et Vignols) ;
- et un coporté par une commune et la chambre d'agriculture (Saint-Ybard).

Le déploiement de ce nouveau réseau se poursuivra dans les prochains mois à un rythme soutenu, grâce à l'implication de l'ensemble des acteurs locaux, pour s'achever en 2022.

## LES ESPACES FRANCE SERVICES ET LES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC EN CORRÈZE



Témoignage de Yann Le Brun, sous-préfet de l'arrondissement d'Ussel, référent à la ruralité en Corrèze :

Dans chaque département, les services des préfectures accompagnent les porteurs de projets (mairies, La Poste, etc.) dans leur démarche de labellisation « France services » en les préparant à la phase d'audit préalable et en organisant la formation de leurs agents.

Nous animons également le réseau des structures labellisées en faisant le lien entre les responsables de ces structures et les partenaires nationaux et locaux. En résumé, nous sommes les garants de la qualité du service rendu aux usagers du réseau « France services ».